DISCOURS

PRONONCÉ PAR

M. le Docteur HENRY LIOUVILLE

DÉPUTÉ DE LA MEUSE





CHAMBRE DES DÉPUTÉS

INSTRUCTION PUBLIQUE

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

« Chapitre 7. — Facultés, 8,540,180 fr. »

M. LE PRÉSIDENT GRÉVY. Il y a sur ce chapitre quatre amendements dont deux semblent se confondre : d'abord l'amendement de M. Liouville et celui de M. Drumel, ensuite l'amendement de M. Wilson et enfin celui de M. Poujade.

M. Liouville propose l'amendement suivant :

« Le traitement des professeurs des facultés des sciences et de médecine, à Paris, est élevé de 13,000 fr. à 15,000 fr.

L'augmentation de crédit est de 96,000 fr. »

M. Drumel propose cet autre amendement, qui me semble arriver au même but :

« Les professeurs des facultés des sciences, de médecine, de droit et des lettres seront, à catégorie de degré égale, assimilés pour le traitement. »

L'augmentation de crédit est de 120,000 fr.

M. le président Grévy : La parole est à M. Liouville.

M. Liouville. Messieurs, le décret du 14 janvier 1876 (1) a établi, entre les professeurs des différentes facultés de Paris, une inégalité que rien ne justifie, et j'espère, par les quelques considérations que je vais vous soumettre vous placer à même de juger que le traitement des professeurs des facultés des sciences et des facultés de médecine doit être amené au même taux que le traitement des professeurs de la Faculté des lettres et de la Faculté de droit.

Ce n'est certainement pas moi qui me plaindrai de voir que le traitement des professeurs des lettres et de droit ait été l'objet d'une juste augmentation; elle n'est que la légitime rémunération du travail et de l'honneur de ces fonctionnaires si distingués; je constate seulement avec regret que le traitement de leurs collègues de la Faculté des sciences et de l'École de médecine n'aient pas reçu cette amélioration, si légitimement réclamée.

---

(1) Ce décret, qui a jeté dans l'administration de l'enseignement supérieur le trouble le plus complet, a été signé par M. Wallon, professeur à la Faculté des lettres. M. Albert Desjardins, agrégé de l'École de droit, faisait alors aussi partie du Cabinet, comme sous-secrétaire d'État.

L'abrogation de cette funeste mesure est réclamée de tous côtés. (Voir les rapports de M. le doyen Vulpian et de M. le professeur Gavarret, pour la faculté de médecine).

Les déclarations de M. le ministre Waddington à la suite des discussions actuelles du budget, sont pour tous, nous ne pouvons en douter, une garantie que prompte et complète justice sera rendue aux facultés qui ont été si dédaigneusement écartées, peut-être parce que leur esprit était tenu en suspicion à cette époque.

Il y a eu là évidemment un oubli ; je dis qu'il est assurément regrettable. J'ose croire qu'il n'est que le résultat de la pauvreté de nos budgets, et qu'on n'a visé en rien, surtout aujourd'hui, l'esprit de la Faculté des sciences ni celui de la Faculté de médecine, qui rendent l'une et l'autre, vous le savez, tant de services.

J'espère, de plus, vous prouver tout à l'heure que la Faculté de médecine, par exemple, est celle dans laquelle les professeurs consacrent à l'État le plus de temps. C'est là surtout l'argument que je veux développer aujourd'hui devant vous.

Messieurs, vous n'ignorez pas que le nombre des étudiants en médecine, depuis quatre ans, s'est élevé d'une façon considérable : il est, à l'heure actuelle, de 6,500 au moins ; et ces étudiants ont à passer tous, dans le cours de leurs études, trois examens de fin d'année, cinq examens de doctorat et une thèse : neuf épreuves en un mot.

Chaque professeur, outre le temps qu'il consacre à l'enseignement proprement dit, et vous savez combien est laborieuse, dispendieuse même quelquefois, la préparation des leçons, dans les sciences d'observation et de contrôle, chaque professeur, dis-je, est obligé de donner aux examens une somme totale d'heures qui peut se chiffrer par six cents, en moyenne, chaque année.

En dehors de ces actes probatoires, qui se passent durant toute l'année, à Paris, et non à de certaines époques éloignées, se trouvent les heures que réclament les séances prescrites par

les règlements universitaires et les nombreux concours qui ont lieu dans le sein de la Faculté même. Or, Messieurs, ces concours où les épreuves sont si multipliées, durent quelquefois trois ou quatre mois.

Les examens exigent toujours du professeur qui comprend son mandat un travail préparatoire, et ce n'est pas un vain titre, qu'on le sache bien, que celui d'examinateur pour l'ordre des sciences. Chaque jour se produisent, en effet, de nouvelles découvertes, en France et à l'étranger, découvertes qui obligent le professeur examinant, comme le professeur enseignant, à se tenir au niveau de la science, s'il veut être en état d'interroger avec autorité ceux qui se présentent devant lui. (Approbation sur plusieurs bancs.)

La somme considérable de travail effectué et le nombre si grand d'heures consacrées à ces différentes épreuves justifient donc, je l'espère, la demande d'égalité de traitement que je vous soumets, et qui a pour but de mettre les émoluments des professeurs des facultés des sciences et de médecine au niveau de ceux des professeurs des facultés de droit et des lettres.

J'ajouterai que la Faculté de médecine rapporte à l'État plus de 500,000 fr. Ce chiffre à lui seul serait une nouvelle preuve — et décisive celle-là — de la somme immense de travail qui est imposée aux professeurs dont je parle. Il est donc juste qu'une certaine rémunération soit, en retour, accordée à ces fonctionnaires.

Remarquez bien cependant, Messieurs, que nous ne demandons pas que la situation qui doit leur être faite dépasse le

quantum de celle des professeurs des facultés qui ne grossissent pas autant les recettes de l'État. Le produit que l'État retire de ce chef est une sorte d'impôt; chacun paye sa part; chaque professeur apporte sa somme de travail : c'est son devoir, il le remplit; mais l'égalité me paraît justifiée encore de ce côté.

Maintenant, Messieurs, permettez-moi d'aller au-devant d'un argument qui ne peut s'adresser en rien aux professeurs de la Faculté des sciences, mais qui a paru avoir pour quelques personnes une certaine portée à l'endroit des professeurs de la Faculté de médecine. Je vais essayer de prouver qu'il est loin de les viser tous; de plus, il n'a pas la valeur qu'on a semblé lui attribuer.

Cet argument est le suivant : les professeurs de la Faculté de médecine font de la clientèle, et il y a là, pour eux, une source de revenus qui est quelquefois considérable.

Assurément quelques-uns des professeurs de la Faculté de médecine font de la clientèle (1), et j'espère que vous ne voudriez pas, pour vous-mêmes, le cas échéant, vous priver des soins de ces professeurs, qui sont nos maîtres. (Rires approbatifs.)

D'un autre côté, je dirai toujours pour aller au-devant de

---

(1) Chacun reconnaît qu'il faut que les cliniciens suivent de nombreux malades pour que leur enseignement soit complet. C'est encore là un moyen d'instruction, une occasion d'observations dont ils font bénéficier les élèves. Si c'est une source possible de fortune, c'est surtout un surcroît de travail qu'ils ajoutent à leurs devoirs. Quelle existence constamment laborieuse est celle de ces maîtres qui n'arrivent aux honneurs de leurs professions, qu'à un âge relativement avancé, ayant conquis ces honneurs dans des luttes publiques, longues, difficiles, ouvertes à tous !

cette objection qui a paru capitale à quelques esprits très-sincères sans doute, mais qui ne possèdent peut-être pas à fond tous les détails du sujet, je dirai qu'il y a douze professeurs à l'École de médecine qui ne font pas de clientèle, et que la nature même de leurs travaux s'y oppose. Vous n'iriez certainement pas consulter, pour vos maladies, quelque savants qu'ils soient, les professeurs de botanique, de physique ou de chimie, par exemple; ils ont fait les plus brillantes études, mais ils ont tourné leurs efforts dans une autre direction, assurément bien utile aussi; le titre même de leur chaire éloigne d'eux la clientèle; ce sont des hommes qui tiennent le plus haut rang parmi les illustrations nationales, et qui se sont exclusivement consacrés à la science.

Pourquoi refuseriez-vous d'élever leur traitement pour l'harmoniser avec ceux de leurs collègues des autres facultés? Pourquoi cette inégalité après tant de travaux, tant d'études et tant de veilles consacrées à la science? Il s'agit, Messieurs, en définitive, d'une somme minime à inscrire au budget de la France!

Je ne rechercherai pas quels crédits sont affectés à ce chapitre dans les budgets étrangers. Ce sont toujours là des comparaisons douloureuses. Enfant de la Lorraine, je puis dire qu'elles m'oppressent bien péniblement, vous le comprenez!

Mais si nous ne pouvons surpasser la situation brillante que font à leurs savants les pays qui nous avoisinent, il faut de toute nécessité que nous arrivions à des chiffres de rémunération qui atteignent peu à peu ceux qui sont annoncés avec tant

d'ostentation pour les facultés qui se créent en face de nous ; pour l'étranger, ceux par exemple de cette nouvelle faculté de Strasbourg, où les millions sont venus remplacer, hélas ! les hommes honorables et honorés qui faisaient partie de cette ancienne et vénérée Faculté de médecine, transportée désormais dans un autre coin hospitalier de notre territoire. (Applaudissements.)

Je crois, Messieurs, vous avoir exposé suffisamment quoique sommairement, comme je le devais à l'heure avancée où nous sommes, quelques-unes des considérations qui militent en faveur de l'amendement que j'avais eu l'honneur de signer.

Je crois que je serais absolument en droit de soutenir cet amendement dans son entier et d'en espérer le succès, si la pauvreté des budgets actuels n'avait encore mis la commission, si bienveillante cependant pour l'instruction publique (1), en face de nécessités réelles, et si je n'avais su qu'elle acceptait la moitié de mon amendement et qu'elle rejetait l'autre moitié.

Elle rejette la moitié de l'amendement qui demande l'augmentation du traitement des professeurs de la Faculté des sciences, et elle accepte la portion de l'amendement qui con-

(1) Notre jeune et chère République a montré aussi toute sa sollicitude pour l'instruction de tous en assurant, dès le début des travaux de la Chambre des députés, une retraite plus digne, aux instituteurs de nos campagnes.

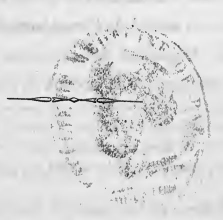
Ayant eu l'honneur de faire partie de cette Commission, j'ai regardé comme un devoir bien doux à remplir, celui de défendre avec ardeur l'intérêt de fonctionnaires aussi méritants et qui ont la grande et belle mission de faire, les premiers, pénétrer dans la jeunesse française les bienfaits de l'instruction.

siste à demander une augmentation pour les professeurs de la Faculté de médecine.

Je l'ai dit, les deux facultés sont cependant bien dignes d'une augmentation que j'ai cherché à justifier de mon mieux et qui me parait surtout s'imposer d'elle-même.

Mais je crois que le progrès doit se faire pas à pas.

L'année dernière, l'Assemblée nationale a accordé une augmentation de traitement très-légitime, je le répète, aux professeurs des facultés des lettres et de droit. La commission semble accepter cette année l'augmentation pour la Faculté de médecine. Je vous demande, Messieurs, de faire comme la commission et de consacrer par votre vote cette amélioration de situation et de dignité, si véritablement justifiée, en faveur des vingt-neuf professeurs de votre grande école de Paris, de ces hommes éminents qui honorent la science et notre pays ! (Très-bien ! très-bien ! sur plusieurs bancs.)



67764 Imp. Vve Renou, Maulde & Cock, R. Rivoli, 144, à Paris.